



Evaluation des diplômes Masters – Vague B

ACADEMIE : CLERMONT-FERRAND

Etablissement : Université d'Auvergne – Clermont-Ferrand 1

Demande n° S3MA120000517

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit public

Présentation de la mention

La mention « Droit public » regroupe de façon cohérente quatre spécialités dont :

- Deux « Droit, économie et gestion des collectivités territoriales » (DEGCT) et « Droit et administration du secteur sanitaire et social » (DASS) sont organisées à partir d'un M1 tronc commun et d'un M2 comportant deux (DASS) ou trois (DEGCT) parcours.
- Deux « Carrières internationales » (CI) et « Droit de l'administration et de la justice » (DAJ) articulent un parcours unique en M2 sur un M1 dont les enseignements sont fortement mutualisés, soit entre spécialités de la mention « Droit public », soit avec la mention « Droit privé ». Tous les volumes horaires sont harmonisés.

L'offre, destinée aux étudiants de M1 originaires de l'université ou de la région et aux étudiants de M2 de provenance nationale en raison de certains parcours de spécialité très demandés, est parfaitement lisible en termes de contenus et de métiers, et la mutualisation apparaît optimale. Des enseignements complémentaires (de droit américain pour les parcours qui le justifient, d'anglais juridique avec certification, et de technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement - TICE -) sont rendus possibles.

La mention est très majoritairement tournée vers la professionnalisation. Les objectifs professionnels couvrent la totalité des secteurs des métiers publics : national avec la spécialité DAJ, territorial avec la spécialité DEGCT, hospitalier et territorial avec la spécialité DASS, et même international avec la spécialité CI. Ils sont clairement définis en termes de métiers et conviennent aux métiers connexes de l'information, de la documentation et de l'analyse juridique.

Le master mention « Droit public » prend place de façon très équilibrée dans l'offre de formation de l'Université d'Auvergne. Elle est le pendant d'une mention « Droit privé » dotée elle aussi de trois spécialités distinctes et compte en partage une spécialité commune : DAJ. La mention « Droit public », classique et fréquente au plan national, n'a pas de concurrent dans la région, d'une part en raison des caractéristiques géographiques et de transport de celle-ci, et d'autre part grâce au choix de parcours de spécialité qui lui attirent des publics spécifiques. La spécialité « Droit, économie et gestion des collectivités territoriales » de la mention « Droit public » est intégrée à l'Institut d'Auvergne de développement des territoires (IADT), qui fédère plusieurs masters des universités d'Auvergne et Blaise Pascal, de l'Ecole nationale des travaux agricoles (ENITA) et d'AgroParisTech.

La mention « Droit public » est adossée à l'unique laboratoire de recherche (EA) de la Faculté de droit, le centre Michel de l'Hospital. Les enseignants-chercheurs sont majoritairement impliqués dans un parcours de spécialité de cette mention.

Quant à l'ouverture internationale, les étudiants de la mention « Droit public » bénéficient des accords d'échange de la Faculté dans 13 pays et 30 villes. La spécialité « Carrières internationales » a noué une relation stable avec l'Office de Nations Unies à Genève. La spécialité « Droit du patrimoine historique et culturel » a conclu pour 2010-2013 un accord de recherche juridique et institutionnelle sur le droit du patrimoine avec le Forum Unesco.

Les stages, d'une durée minimale de deux mois et non de trois, donnent lieu à un suivi par des enseignants de la spécialité concernée, à un rapport de stage et à une soutenance. La convention de stage est délivrée et suivie par une « cellule stages » de la Faculté de droit. Il n'est pas précisé si les encadrants comprennent un membre de la structure d'accueil ni si le stage est évalué par celle-ci.

Effectifs constatés M1	40 à 70
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	55 à 80 % M1 90 à 100 % M2
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	80%
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention « Droit public » regroupe de façon cohérente quatre spécialités et sept parcours. Elle est conçue en fonction des métiers du droit public et couvre l'ensemble de la discipline. Elle est orientée vers une forte professionnalisation, tout en préservant des espaces de liberté pour l'accès à la recherche doctorale. La participation de l'équipe d'enseignants-chercheurs est massive et son rattachement au Laboratoire de recherche Michel de l'Hospital en garantit la qualité scientifique. Les axes et sous-axes du laboratoire ont été découpés en fonction de la thématique des spécialités de la mention « Droit public ». Les responsables de spécialités sont tous habilités à diriger des recherches (sauf un professeur associé) et clairement identifiés. 13 professeurs et 12 maîtres de conférences tous membres du laboratoire de rattachement composent l'équipe académique d'enseignants-chercheurs. Au moins 65 intervenants professionnels sont recensés, à un haut niveau de qualification dans leur spécialité. Leur proportion varie suivant la spécialité et les parcours, de 20 % (DAJ) à 78 % (parcours « Droit du patrimoine »). Chaque spécialité a su d'une part créer les partenariats qui correspondent à ses débouchés principaux et d'autre part donner satisfaction soit aux publics locaux d'étudiants soit à ceux qui ont été attirés par les spécialités offertes.

Les objectifs scientifiques de la mention « Droit public », à vocation par définition générale, sont déclinés selon les spécialités. Ils sont très clairement reliés aux axes définis dans le centre de recherche de rattachement. Néanmoins, en raison du caractère majoritairement professionnalisé et tourné vers les métiers de ces spécialités, ils ne sont pas détaillés et ne donnent pas tous lieu à concrétisation par des thèses.

Les taux de réussite au diplôme sont satisfaisants puisqu'ils varient entre 90 % et 100 % selon les spécialités et les parcours. L'insertion professionnelle est plus contrastée, meilleure par exemple dans les métiers du tourisme que dans ceux du patrimoine. Les données chiffrées ne sont pas clairement réparties entre M1 et M2, et les présentations par spécialités ou parcours sont hétérogènes ou incomplètes. Aucune synthèse chiffrée n'est donnée. En M1, les effectifs varient de 40 à 70 étudiants par spécialité. Ils peuvent descendre à 15 dans certains parcours. Les taux de réussite affichés varient entre 55 % et 80 % en M1 et 90 % et 100 % en M2.

Aucune procédure d'évaluation des enseignements par les étudiants ne semble mise en place pour la mention. Elle est aléatoire dans les spécialités. Si la responsabilité d'une procédure uniforme incombe certes à l'université, il appartient aussi à chaque responsable de spécialité, comme c'est le cas dans nombre d'autres établissements, de prendre l'initiative de toute forme d'évaluation.

La mention « Droit public » n'est apparemment pas dotée d'un responsable. Le pilotage se réalise dans les spécialités. Un certain nombre de variables sont confiées soit à l'université (évaluation des enseignements par les étudiants, comité de perfectionnement, qui n'ont pas été mis en place ; suivi du placement, qui fonctionne), ou à la faculté (stages, échanges internationaux).

L'autoévaluation est réalisée par spécialité. Elle a été conçue comme une réponse à la précédente évaluation de l'AERES, à laquelle il est répondu de façon circonstanciée, en fonction de l'évolution dans le temps des formations et de leur environnement. Précise, multidimensionnelle et argumentée, ses résultats sont parfois très optimistes.

- Points forts :
 - La professionnalisation des formations et le choix des spécialités composant la mention « Droit public ».
 - La lisibilité des parcours.
 - Le taux de réussite en M2.
 - L'articulation et la mutualisation des enseignements entre spécialités et entre mentions, notamment pour la spécialité « Droit de l'administration et de la justice » commune à la mention de « Droit privé ».
 - La voie laissée ouverte aux étudiants se destinant à la recherche.
- Point faible :
 - Le pilotage de façon générale (aucune synthèse chiffrée des effectifs et des taux de réussite ; absence d'un responsable de la mention pour coordonner le système d'information et homogénéiser le dossier ; absence de comité de perfectionnement ; absence d'évaluation des enseignements par les étudiants.

Notation)

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement)

Le pilotage de la mention « Droit public » pourrait devenir un axe stratégique et ne pas être tributaire des réalisations des services communs de l'université. Les parcours les plus spécialisés pourraient être ouverts à l'apprentissage.

Le parcours « Economie et ingénierie du tourisme » mériterait une réflexion quant à son renforcement passant par un accès au statut de spécialité distincte.

Appréciation par spécialité

Droit de l'administration et de la justice

● Présentation de la spécialité :

La spécialité a pour but principal la préparation aux concours. Son équipe pédagogique est composée aussi bien d'enseignants-chercheurs que d'intervenants professionnels.

Cette spécialité est à la fois intégrée à la mention « Droit privé » et à la mention « Droit public », en raison du fait qu'elle prépare les étudiants aux concours de la fonction publique et de la magistrature.

Les quatre semestres (parcours « Droit et justice » et parcours « Droit et administration ») sont ainsi organisés de façon équilibrée et polyvalente. Ils comprennent des enseignements en droit constitutionnel, droit public économique, droit de la décentralisation, etc. Des enseignements transversaux sont proposés dès le S2 : grands problèmes économiques internationaux, grands systèmes juridiques, droit comparé.

Un stage est également prévu au S4. La formation est accessible en formation continue.

● Indicateurs :

Effectifs constatés	33
Effectifs attendus	30
Taux de réussite	73 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	12
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	90 - 100 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

● Appréciation :

L'objectif de cette spécialité est de former les étudiants postulant aux métiers administratifs, dont l'administration judiciaire. Il s'agit donc essentiellement d'une formation professionnalisante, dont le programme est tout entier orienté à destination des concours prédéfinis dans les deux parcours.

Toutefois, les étudiants se voient proposer la rédaction d'un mémoire, et ceux qui le souhaitent peuvent donc s'initier à la recherche. Par ailleurs, un stage obligatoire est organisé au dernier semestre, et des compétences additionnelles certifiant tant en langue anglaise que pour les TICE viennent compléter de façon pratique le cursus.

La formation délivre des enseignements de bonne qualité grâce à des enseignants-chercheurs et des praticiens reconnus. Elle réunit intelligemment droit public et droit privé, sans négliger l'histoire du droit ni la science politique.

Les effectifs semblent toutefois limités et l'insertion professionnelle mesurée fait apparaître un fort taux de poursuite d'études.

● Points forts :

- Une forte attractivité.
- Des objectifs professionnels clairs.
- La bonne intégration de la spécialité dans les deux mentions de droit public et privé.
- La bonne qualité de la mutualisation des enseignements entre mention « Droit public » et mention « Droit privé ».
- Une approche globale qui efface la distinction droit public/droit privé.



- Points faibles :
 - Le positionnement indistinct de la spécialité par rapport aux instituts de préparation aux concours et examens.
 - La faiblesse des liens avec la recherche.
 - Des outils professionnalisants peu affirmés, notamment le stage.
 - L'absence d'ouverture internationale.
 - Des éléments insuffisamment approfondis dans la préparation (culture générale, absence des finances publiques, anglais non obligatoire).
 - L'attribution de la responsabilité de la spécialité à un professeur associé.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Même si on comprend l'originalité et la spécificité de la spécialité « Droit de l'administration et de la justice » telle qu'elle est présentée, on a du mal à la distinguer d'une simple préparation aux concours, comme les IPAG ou les IEJ l'organisent. Il apparaît donc important d'afficher de façon plus claire un véritable programme de recherche auquel la formation serait adossée et de développer des passerelles plus structurées ou des outils professionnalisants plus nombreux, afin d'offrir une échappatoire aux étudiants échouant aux concours ou y renonçant.

Un accent particulier devrait être mis sur la préparation à l'épreuve de culture générale, les finances publiques, et l'anglais. La responsabilité de la spécialité gagnerait à être confiée à un enseignant-chercheur titulaire et pourrait être complétée par une direction des études associant les intervenants professionnels.

Droit, économie et gestion des collectivités territoriales

- Présentation de la spécialité :

La spécialité a pour but de qualifier les étudiants en leur permettant d'acquérir des connaissances pluridisciplinaires dans le domaine des collectivités territoriales et en les professionnalisant sur trois parcours de formations : « Politique et administration territoriale » (PAT), « Economie et ingénierie du tourisme » (EIT) et « Droit du patrimoine historique, culturel et naturel » (DPHCN).

Le M1 est conçu comme un tronc commun aux trois parcours et ne contient que des enseignements juridiques. Certains d'entre eux (UE1A et 1B) sont très généraux et peu spécifiques au domaine territorial. Les UE du M2 sont pluridisciplinaires et mutualisées autant que possible. La structure profite cependant majoritairement au parcours DPHCN qui dispose aussi du maximum d'enseignements complémentaires.

L'équipe pédagogique est composée à parité d'universitaires et de professionnels dans les parcours PAT et EIT, mais le rapport d'intervenants professionnels dépasse 75 % dans le parcours DPHCN. L'ensemble de l'équipe est pluridisciplinaire (les sections 02, 03, 05, 18 CNU sont représentées) et les professionnels reconnus dans leur spécialité, souvent dans des fonctions de haut niveau.

La professionnalisation de la spécialité repose principalement sur la participation d'intervenants professionnels, secondairement sur les projets et collaborations locales. Des UE de méthodologie sont prévues. Le caractère pluridisciplinaire de la formation assure la dimension transversale.

La spécialité est ouverte à la formation continue. La validation des acquis professionnels (VAP) et la validation des acquis de l'expérience (VAE) sont effectives pour un petit nombre d'étudiants.

● Indicateurs :

Effectifs constatés (M1 ; M2)	49	27
Effectifs attendus		
Taux de réussite	72,00 %	100,00 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NS	80,00 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR	35

● Appréciation :

La spécialité « Droit, économie et gestion des collectivités territoriales » assure trois parcours de formation clairs et lisibles, dans un esprit de professionnalisation. Elle présente une cohérence certaine, que reflète une mutualisation optimale des enseignements. Son équipe enseignante est fortement impliquée et développe des collaborations locales, des projets et des échanges internationaux.

Les enseignants-chercheurs de l'équipe tentent de développer la formation à et par la recherche grâce à des collaborations locales (université d'été) et des expertises. Ils prennent pour support la réalisation d'un rapport de stage, d'un mémoire ou d'un projet. Le résultat en termes de thèses est limité : 2 à 3 sujets déposés en droit des collectivités territoriales et 2 ou 3 autres en droit du patrimoine. Les stages ne tiennent pas une position centrale, car ils peuvent être remplacés par un mémoire ou un projet avec l'Institut d'Auvergne de développement des territoires (IADT).

La spécialité est formellement consacrée aux collectivités territoriales, mais le nombre d'étudiants suivant ce parcours a fortement décru. Les étudiants se dirigent surtout vers les parcours Patrimoine et Tourisme.

● Points forts :

- Le choix des parcours et leur adéquation aux métiers locaux.
- La pluridisciplinarité des parcours (économie) et de l'équipe pédagogique.
- La structure des enseignements (tronc commun) et leur mutualisation.
- L'adaptation de la pédagogie aux métiers, aux effectifs et aux partenaires de chaque parcours.

● Points faibles :

- L'organisation du cursus : le stage non obligatoire pour des étudiants à vocation professionnelle immédiate ; la concentration des moyens en enseignement et de sa diversité au profit de l'un des parcours ; la mutualisation qui ne permet pas une formation en alternance ; le manque de lisibilité de la formation à la recherche ; le poids limité du parcours « Economie et ingénierie du tourisme » alors que la spécificité des débouchés est forte...
- Le nombre limité de passage aux études doctorales.
- L'absence de conseil de perfectionnement.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

L'étude de l'anglais pourrait être renforcée, en particulier pour les étudiants du parcours « Economie et ingénierie du tourisme ». Les professionnels du tourisme pourraient y être plus nombreux. Une réflexion d'ensemble sur ce parcours (origine des étudiants, débouchés, place dans une mention à dominante juridique) serait légitime.

Une valorisation particulière du stage serait envisageable. La spécialité pourrait se doter d'un conseil de perfectionnement pluridisciplinaire adapté à ses différents parcours. Une évaluation par les étudiants serait de nature à alimenter ce conseil.



Droit et administration du secteur sanitaire et social

● Présentation de la spécialité :

La spécialité DASSS a pour but de qualifier ses diplômés à des emplois d'encadrement et d'animation du secteur sanitaire et social, et de leur donner pour cela des connaissances de niveau académique en droit et sciences humaines et sociales.

En M2, la spécialité offre deux parcours : « Administration des établissements de santé » (AES) et « Administration du secteur social » (ASS). La mutualisation des UE est organisée et optimisée. Un enseignement de méthode et pratique de la note de synthèse, indispensable dans la perspective des concours et des postes occupés, est introduit.

L'équipe pédagogique de 25 personnes est composée d'un tiers d'universitaires, tous des maîtres de conférences, et de deux tiers de professionnels reconnus dans leur compétence de spécialité. Leur poids dans le volume horaire varie toutefois entre 40 % et 60 % en fonction du niveau et du parcours.

Outre la forte participation des professionnels à l'enseignement, et la possibilité rare de faire deux stages (un à chaque niveau), la spécialité DASSS a établi un partenariat avec l'APEC. Par ailleurs, la Faculté de droit est centre de préparation à l'École nationale supérieure de sécurité sociale, formation que les étudiants de la spécialité ont vocation à suivre. Les compétences transversales sont assurées par des enseignements approfondis en communication (orale et conduite de réunion). Les TICE sont également approfondies dans les enseignements de techniques d'enquête et d'observation statistique. La pratique de la note de synthèse sera introduite en 2011.

● Indicateurs :

Effectifs constatés (M1 ; M2)	44	55
Effectifs attendus	50	50
Taux de réussite	95 %	42/44 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	SO	SO
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	SO	SO

● Appréciation :

La spécialité DASSS répond, sur un créneau particulier et peu investi au niveau national, aux besoins des professions sanitaires et sociales en qualifiant ses diplômés à des fonctions d'encadrement et d'animation. Ses deux parcours de formation sont très lisibles et mènent à des métiers nettement distincts.

La spécialité est de création récente. Elle semble trouver sa place et constitue un débouché intéressant pour les étudiants AES. La professionnalisation correspond à la vocation des étudiants et substitue pleinement des savoirs et aptitudes transverses (communication, animation, langue, TICE, note de synthèse) aux aspects recherche. L'insertion professionnelle est facilitée par le réseau des intervenants extérieurs et par les partenariats avec l'APEC et l'École nationale supérieure de sécurité sociale.

Le nombre des étudiants en formation continue est significatif par le biais de la VAP. Son développement est prévu, ainsi que celui de la VAE. L'alternance n'est pas pratiquée.

● Points forts :

- Le créneau de spécialité au fort potentiel de débouchés et donnant lieu à peu de formations publiques de niveau universitaire.
- La structure des parcours, des enseignements, leur lisibilité et leur mutualisation optimisée.
- Le réseau des intervenants professionnels et les partenariats avec l'APEC et l'École nationale supérieure de sécurité sociale.
- La possibilité effective de la formation continue.
- La très forte préparation à la communication orale et les enseignements de « techniques d'enquête » et de « techniques d'observation statistique ».



- Points faibles :
 - L'importance minorée des stages, facultatifs et d'un minimum de 2 mois seulement, dans une formation qui se veut fortement professionnalisante.
 - La faible proportion de matières juridiques en M2.
 - L'absence de comité de perfectionnement.
 - L'absence d'évaluation par les étudiants et de données de l'observatoire d'Auvergne sur l'insertion professionnelle.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Les partenariats avec les collectivités territoriales et leurs associations pilotes en matière d'action sociale pourraient être développés.

Vu les organismes de débouchés, la spécialité pourrait être ouverte à l'apprentissage.

Le renforcement du niveau d'encadrement de l'équipe pédagogique en enseignants-chercheurs expérimentés structurerait utilement la direction et le pilotage de cette spécialité.

Les enseignements juridiques pourraient être mieux répartis sur les deux années.

Carrières internationales

- Présentation de la spécialité :

La spécialité CI ambitionne de former ses étudiants à la pratique et à l'analyse internationale. Elle intègre les aspects théoriques, les retours d'expérience et les savoir-faire professionnalisants. Elle vise aussi bien les métiers de la fonction publique internationale que les autres carrières internationales publiques et privées.

Le M1 est consacré aux cours et séminaires de contenus qualifiants pour les fonctions d'encadrement et d'analyse. Les enseignements sont pluridisciplinaires (droit, science politique et relations internationales, économie). Le M2 se concentre sur la méthodologie, les enjeux et les expertises. Il réserve une place centrale aux séminaires et l'expérience de terrain, soit par thèmes, soit par zones. La progression pédagogique est simple et claire. Le parcours de formation est devenu unique. L'équipe pédagogique en droit et science politique réunit cinq professeurs et six maîtres de conférences de l'Université d'Auvergne, pour une douzaine d'intervenants extérieurs, professionnels ou universitaires étrangers.

Les intervenants professionnels, décideurs internationaux, sont déterminants pour la professionnalisation des UE « expertise » de M2. Des cours complémentaires de droit américain dispensés dans la langue et des cours d'anglais préparant à la certification permettent aux étudiants ayant validé le DU de droit américain en licence de passer les examens du barreau aux USA. Des contacts concrets, par des voyages à Genève et à Bruxelles, sont stabilisés avec les institutions internationales. Les compétences additionnelles et transversales sont acquises grâce aux TICE et à l'approche sociologique des relations internationales.

La formation continue est possible, mais elle ne s'est pas concrétisée. Pour y suppléer et renforcer la composante internationale de la spécialité, un enseignement à distance est expérimenté en 2010-2011 pour les étudiants résidant à l'étranger.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	15
Effectifs attendus	20
Taux de réussite	95 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	44 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

La spécialité « Carrières internationales » parvient à allier les exigences de niveau académique d'un master, la possibilité de s'y former à la recherche par la recherche, et la professionnalisation. Elle s'est adaptée aux mutations de métiers internationaux à la demande des étudiants de l'Université d'Auvergne et à celle des étudiants résidant à l'étranger. Elle a su nouer des contacts stables avec les organismes et décideurs internationaux au plus haut niveau. L'effectif de cette spécialité traduit la volonté d'assurer des conditions de formation et un suivi personnalisé garants de la qualité et des résultats de la formation.

Toutefois, la spécialité s'appuie sur une équipe pédagogique comptant peu de spécialistes des questions internationales. Compte tenu de l'ouverture internationale caractéristique de la spécialité, l'ouverture aux enseignants étrangers et aux partenaires étrangers paraît encore insuffisamment développée.

- Points forts :

- La cohérence des enseignements, leur pluridisciplinarité et leur progression pédagogique d'un niveau à l'autre.
- L'alliance réussie des aspects recherche et de la professionnalisation.
- Les bons résultats de l'insertion professionnelle rapportés par l'Observatoire de l'université.
- Les éléments synergiques de professionnalisation par les intervenants professionnels, les stages, les enseignements complémentaires, les compétences transversales, les voyages d'étude.
- L'attractivité de la formation pour les étudiants hors région Auvergne.

- Points faibles :

- Une ouverture insuffisamment développée aux enseignants et partenaires étrangers.
- L'absence de comité de perfectionnement.
- L'absence d'évaluation des enseignements par les étudiants.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Des partenariats formalisés par des échanges contractualisés avec des universités étrangères et, par des invitations de professeurs étrangers garantirait la diversité et la qualité de la spécialité.

Les liens avec les organismes défendant les droits fondamentaux au niveau international pourraient être développés.

La spécialité pourrait donner lieu à un bilan entre d'une part ses ambitions et ses résultats, et d'autre part les moyens humains et relationnels nécessaires pour l'animer efficacement.

Le pilotage de la spécialité se trouverait grandement amélioré par un comité de perfectionnement et une évaluation annuelle des enseignements.